



TALENCE
GESTION



L'expertise en actions



Talence 2017



*Après Talence 2015,
Talence Gestion crée Talence 2017,
fonds actions à échéance**

Comment ce fonds sera-t-il géré ?

1 Sélection de titres

Pendant la période de souscription le gérant achète une quarantaine de valeurs sélectionnées pour leur fort potentiel de retournement.

2 Objectif de vente prédéfini pour chacun

Lors de l'achat, un objectif de vente est fixé pour chaque titre qui sera vendu dès cette limite atteinte.

3 Prises de profits placées majoritairement en supports monétaires

Les montants issus de ces prises de bénéfices sont placés dans des supports monétaires ou obligataires court terme jusqu'à la date de clôture du fonds en 2017.

* Le capital n'est garanti ni à l'échéance, ni en cours de vie du produit.

Le contexte de marché

Après un fort rebond depuis mi-2013, les marchés européens ont retrouvé une valorisation proche de leur moyenne de long terme.

Pour autant, selon nous, le potentiel des actions n'est pas épuisé.

Les sociétés « en retournement » devraient profiter de cette situation sur le plan boursier.

Les sociétés que nous identifions sont engagées dans des processus de restructuration de différentes natures :

- Cessions d'actifs
- Plan de réduction de coûts
- Changement de stratégie et/ou de management
- Opérations de fusion/acquisition
- Renforcement du bilan, désendettement

La réalisation de ces restructurations doit, selon notre analyse, conclure à une revalorisation boursière significative des titres sélectionnés.

Le gérant de Talence 2017 a l'expérience de ce type de fonds

- Régis Lefort a une expertise reconnue sur les fonds actions de petites et moyennes capitalisations.
- Le fonds Talence 2015, géré sur un concept similaire, a réalisé d'excellentes performances.
- Les atouts de Talence 2017 :
 - Une gestion dont les motivations sont indépendantes des fluctuations à court terme des marchés.
 - Une gestion diversifiée sur les plans sectoriels et géographiques.
 - Un objectif clair : obtenir une performance nette supérieure à la performance moyenne des actions sur une longue période, estimée selon nous à 7% par an.

« Talence 2017, l'investissement en entreprises à fort potentiel »

Un processus de sélection rigoureux

- Identification des sociétés qui sont engagées ou vont s'engager dans un programme de restructuration.
- Analyse approfondie des sociétés présélectionnées, en particulier de la situation financière, de l'absence de risque de défaut, de la pertinence des mesures en cours ou annoncées, de la capacité du management à les mener à bien, du potentiel de redressement de la capacité bénéficiaire.
- Sélection des sociétés et investissement : le gérant choisira au sein de l'univers de sociétés présélectionnées, celles qui présentent selon son analyse le meilleur potentiel de performance boursière à moyen terme après examen des différents critères retenus.

Les principaux risques de Talence 2017

- Risque de perte en capital : le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.
- Risque lié à la gestion : la performance du FCP dépend d'une part du choix des valeurs sous-évaluées sélectionnées et, d'autre part, du timing de désinvestissement de ces valeurs.
- Risque Action : si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre FCP peut baisser.
- Risque de liquidité : le FCP pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations, négociées sur des marchés non réglementés de type Alternext ou marché libre, dont le volume de titres cotés en Bourse est réduit et susceptibles de rencontrer un risque de liquidité. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.
- Risques de taux et de crédit : le FCP peut être investi en titres obligataires. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux montent. Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP.

Caractéristique de Talence 2017

Forme juridique : FCP de droit français, OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Code ISIN : FR0012158855

Eligible au PEA et à l'assurance-vie

Dépositaire : RBC Investor Services Bank France SA

DATES CLES

- Date d'agrément AMF : 17/09/2014
- Date de démarrage : 3/11/2014
- Valeur initiale de la part : 1000 euros
- Montant minimum de souscription initiale : Une part

SOUSCRIPTIONS/RACHATS

- Périodicité de valorisation : hebdomadaire le vendredi
- Souscriptions/Rachats : centralisés chaque jour de valorisation jusqu'à 12h chez RBC

FRAIS

- Frais de gestion : 2% TTC maximum
- Droits d'entrée après la période de souscription initiale : néant jusqu'au 30/01/2015 12h, puis au-delà 5% maximum, dont 1% acquis à l'OPCVM
- Droits de sortie (avant la date de dissolution) : jusqu'au 31/12/2017 5% maximum, dont 2% acquis à l'OPCVM. En cas de dissolution avant cette date, aucun frais de sortie.
- Conditions d'exonération (y compris droits acquis à l'OPCVM) : souscription précédée d'un rachat effectué le même jour, pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.
- Droit de sortie lors de la dissolution : néant
- Commission de performance : 10% TTC maximum de la performance nette annualisée du fonds au-delà de la performance annualisée de 7%



TALENCE
GESTION

www.talencegestion.fr

contact@talencegestion.fr - 01 40 73 89 60

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP-10000019 N° ORIAS 10057627

Distributeur : Legal & General

58 rue de la Victoire – 75440 Paris Cedex 09

Legal & General (France) - SA au capital de 15 144 874 euros - RCS Paris 338 746 464
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'ACPR,
61 rue Taitbout, 75009 Paris.

Legal & General Bank (France) – SA au capital de 8 460 651 euros -
RCS Paris 341 911 576 - Etablissement de Crédit n°14.120



Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux fonds présentés, et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Les fonds Talence Gestion ne bénéficient d'aucune garantie ou protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

